



*Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

## ***Les recensions de l'Académie de janvier 2021<sup>1</sup>***

***Les mutuelles, les syndicats, l'État dans la protection sociale complémentaires des agents de l'État / par le CRAPS et la MAEE ; sous la direction de Louis Dominici***

**Éd. CRAPS, 2021**

**Cote 64.109**

Cet ouvrage fait suite à un précédent, intitulé pratiquement de la même façon mais plus agressive, par le CRAPS : « Qui veut tuer les mutuelles ? ». Le premier sigle désigne un « Centre de recherche et d'analyse sur la protection sociale », le second celui de « La mutuelle des Affaires étrangères ». Apparemment, ce dit second est moins épais que l'ouvrage original.

On ne fera pas l'injure à nos Académiciens de présenter Louis Dominici. De la dernière ou de l'une des dernières promotions de l'ENFOM, il a fait une brillante carrière de diplomate et de mutualiste. Membre de notre académie, il y est bien connu, de par ses multiples activités. À la limite, celles d'un Corse fidèle à son Île, sa courte bibliographie en témoigne. Pourtant ce n'est pas faute d'écrire !

Bizarrement, cet ouvrage « collectif » ne porte aucun nom de contributeur. Dans sa dédicace manuscrite à l'ASOM, il est écrit : « À la bibliothèque de l'ASOM ce nouvel ouvrage, en témoignage pour les mutuelles de la Fonction publique d'État, pour les libertés mutualistes et citoyennes, pour nos pratiques d'égalité et de fraternité. Fidèlement, Paris le 30 mars 2021 ».

On peut donc supposer que lesdits contributeurs sont affiliés au CRASP et à l'ASAM (Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères).

En fait, c'est fort bien dit en 4<sup>ème</sup> de couverture « La présente étude s'inscrit dans le prolongement de l'ouvrage intitulé « Qui veut tuer les mutuelles ? », édité en mai 2020 par le CRASP ».

La filiation ainsi rétablie, et l'oeuvre commune également, venons-en à l'ouvrage proprement dit. Évidemment, Louis Dominici est familier de cette appartenance.

L'ouvrage sous revue est divisé en une introduction, quatre parties et une conclusion, ainsi que des annexes.

L'introduction rappelle les différentes étapes historiques de la mutualité. La première partie traite en trois chapitres d'une solidarité relative dans le temps : son histoire déjà ancienne, de l'après-guerre à nos jours.

La seconde, en six chapitres, traite des problématiques du « référencement ».



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



### *Bibliothèque de l'Académie des sciences d'outre-mer*

La troisième, en un chapitre unique, de « La soudaine menace du contrat collectif à adhésion obligatoire ».

La quatrième, en quatre chapitres, intitulée « Que faire ? », traite notamment de la nécessité de dialoguer.

Enfin, une conclusion se termine par la phrase suivante « *C'est bien le moyen pour l'État alors qu'il entend intervenir en faveur de la protection complémentaire santé et prévoyance de ces agents, de s'inscrire dans le droit fil des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité de la République* ».

Ce n'est pas une critique de l'ouvrage, certes peu doté d'appareil critique, que de dire qu'il s'adresse à un lectorat limité aux fins connaisseurs de la protection sociale des agents de l'État.

**Jean Nemo**